

Les conditions de navigation inquiètent les plaisanciers

Selon eux, l'envasement s'aggrave en aval du barrage et la plaisance s'en trouve pénalisée. Et sur le projet de financement d'une deuxième écluse, ils demandent quelques éclaircissements.

Entre le barrage et Redon, quatre associations de plaisanciers - Redon, Foleux, La Roche-Bernard et Arzal-Camoël - animent la Vilaine, avec pour chacune d'elle la même problématique, une navigation en déclin due à des éclusages inadaptés et à l'envasement.

Un avenir inquiétant pour la plaisance

Les plaisanciers de la Vilaine sont vivement préoccupés par la dégradation des conditions de navigation sur le fleuve et son estuaire. Depuis plusieurs années, et la cessation d'activités des sabliers, le phénomène d'envasement s'aggrave en aval du barrage et la plaisance s'en trouve pénalisée. De surcroît, les horaires d'éclusage ne sont pas en adéquation avec les marées.

Une seconde écluse

En mars 2015, un projet de construction d'une deuxième écluse a été présenté par l'Institution d'aménagement de la Vilaine (IAV). Sa conception apporterait la réponse aux problèmes de remontée d'eau salée vers la station de traitement du Dreset et permettrait des éclusages mieux adaptés aux besoins de la navigation, mais cet ouvrage ne serait pas exploitable avant 2020..

Des éclaircissements

Robert Allain, président de l'Associa-



L'avenir du barrage inquiète les responsables d'associations qui veulent des réponses concrètes. De gauche à droite : Alain Angibaud (ANDF Foleux), Robert Allain (Appac Arzal-Camoël), Gilles Bellenguez (AUP La Roche-Bernard) et Guy Béchaud (ANDF Foleux) et Guy Soulet (APR Redon) absent sur la photo.

tion des plaisanciers du port d'Arzal-Camoël (Appac) indique : « La plaisance en Vilaine, ce sont 2 500 bateaux générant près de 300 emplois directs ou indirects et donc des retombées économiques non négligeables. Dans le projet de financement de cette deuxième écluse, il est inscrit, sans aucune concertation, une participation financière des plaisanciers. Nos adhérents, qui s'acquittent déjà du droit de ponton, demandent des éclaircissements tant du point de vue de la faisabilité que financier. »

Des réponses précises demandées

Malgré de multiples réunions avec l'institution IAV, les questions des plaisanciers sont restées sans suite. Ils ont donc décidé d'interpeller les candidats aux élections régionales concernés par le bassin de la Vilaine :

■ Stage Bafa Bafd

Du vendredi 1^{er} janvier au lundi 19 décembre 2016. Organisateur : Léo Lagrange Ouest. Toutes les sessions Bafa Bafd 2016 sont en ligne. Tarif : 440 €. Contact et réservation : 02 40 22 72 73, bafa-ouest@leolagrange.org, www.bafa-bafd.org

« Qu'en est-il du projet de construction de la seconde écluse ? Quelles solutions seront mises en œuvre pour le maintien, jusqu'en 2020, d'une navigation normale ? »

■ Randonnée pédestre

Vendredi 4 décembre, 20 h 30, complexe Michel-Le Chesne, rue du Stade. Douzième marche nocturne Billiers-Arzal organisée au profit du Téléthon. Départ navettes d'Arzal à 19 h 15. Départ de Billiers à Prières à 20 h 30. La randonnée sera encadrée et débitera à 20 h 30 de Billiers. Retour en navettes possible. 3 € mini. Tarif : 3 € minimum. Contact : 06 98 78 88 07.